

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022 (1^{er} Dimanche de l'Avent)

Préambule à cet itinéraire sur le bien commun

Dans sa 17^{ème} lettre pastorale de septembre 2022, notre Evêque consacrait un chapitre à la recherche du bien commun. Le Conseil Pastoral de notre paroisse, pour élaborer notre projet pastoral a souligné la nécessité d'une formation sur le bien commun dans la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Avec cet itinéraire qui commence en ce début d'année liturgique, nous nous proposons, chaque jour (ou presque), de publier sur notre blog un article du compendium sur cette thématique.

Profitons de ce temps de l'Avent pour approfondir notre compréhension du bien commun.

A – La liturgie : action de Dieu sur son peuple

Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme.

Mon Dieu, je m'appuie sur toi : épargne-moi la honte ;

ne laisse pas triompher mon ennemi.

Pour qui espère en toi, pas de honte.

(Ps 24, 1-3)

B – A l'écoute de la Parole de Dieu

- Lettre de saint Paul apôtre aux Romains (Rm 13, 11-12)

Frères, vous le savez : c'est le moment, l'heure est déjà venue de sortir de votre sommeil. Car le salut est plus près de nous maintenant qu'à l'époque où nous sommes devenus croyants. La nuit est bientôt finie, le jour est tout proche. Rejetons les œuvres des ténèbres, revêtons-nous des armes de la lumière.

C – Compendium de LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE –

Quatrième chapitre : Les principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise

II. LE PRINCIPE DU BIEN COMMUN

a) Signification et principales implications

164 *De la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes découle avant tout le principe du bien commun, auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens.* Selon une première et vaste acception, par *bien commun* on entend : « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée ». ¹

Le bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social. Étant à tous et à chacun, il est et demeure commun, car indivisible et parce qu'il n'est possible qu'ensemble de l'atteindre, de l'accroître et de le conserver, notamment en vue de l'avenir. Comme l'agir moral de l'individu se réalise en faisant le bien, de même l'agir social parvient à sa plénitude en accomplissant le bien commun. De fait, le bien commun peut être compris comme la dimension sociale et communautaire du bien moral.



¹ Concile Œcuménique Vatican II, Const. past. Gaudium et spes, 26: AAS 58 (1966) 1046; cf. Catéchisme de l'Église Catholique, 1905-1912; Jean XXIII, Encycl. Mater et magistra: AAS 53 (1961) 417-421; Id., Encycl. Pacem in terris : AAS 55 (1963) 272-723; Paul VI, Lettre apost. Octogesima adveniens, 46: AAS 63 (1971) 433- 435.